INFORMATIONS ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CLIENT

Microblading & maquillage permanent By Jessica N

**L’atelier du regard**

**6 rue de l’ozon**

**69360 Sérézin du Rhône**

INFORMATIONS ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Lors d’une séance de Microblading ou de maquillage permanent des sourcils, le pigment est appliqué au niveau de la membrane basale qui sépare l’épiderme du derme ; le pigment est déposé à l’aide d’une microlame stérile en acier inoxydable, chirurgicale et à utilisation unique. Cet acte entraîne une effraction cutanée. Le client sous traitement peut être sujet à des contre-indications, dans ce cas, il est recommandé de demander l’avis de son médecin traitant.

**Merci de cocher la/les cases vous concernant :**

* Si vous êtes **Hémophile**
* Si souffrez du  **VIH ou** de  **l’Hépathite**
* Si vous êtes sous **traitement chimiothérapique**
* Si vous êtes **enceinte ou allaitante**

***Le microblading ne sera réalisée qu’avec un accord écrit de votre médecin traitant :***

* Si vous prenez de **l’aspirine**
* Si vous prenez un traitement **anticoagulant**
* Si vous traitez votre peau avec du **rétinol**
* Si vous traitez votre peau avec **Roaccutane**
* Si vous avez des **problèmes d’asthme**
* Si vous êtes allergiques **aux métaux**
* Si vous avez des **problèmes de cicatrisation connus**
* Si vous souffrez **d’hypertension ou de diabète**
* Si vous avez des **problèmes cardiaques**
* Si vous avez ou avez eu **un cancer de la peau**
* Si vous souffrez d’une **maladie dermatologique active**
* Si vous souffrez **d’une maladie auto-immune**
* Si vous faites des **injections ou de la chirurgie au laser**

|  |  |
| --- | --- |
| **DEROULEMENT DE LA SEANCE DE MAQUILLAGE PERMANENT** | **A QUOI DOIS-JE M’ATTENDRE ?** |
| Dans un premier temps Jessica va dessiner, tracer le contour des nouveaux sourcils en fonction de la morphologie du visage et en s’appuyant sur la proportion d’or Phi **(Phi=1618phi)**.  La couleur sera choisie en fonction de votre peau et de la couleur naturelle de vos poils et cheveux.  Une fois que l’ensemble des points seront contrôlés Jessica va commencer la micro-pigmentation.  Jessica travaillera dans le respect des règles d’hygiènes appliquées au microblading : la microlame stérile sera présentée encore non ouverte au début de la prestation. | **1ère réaction :** « c’est bien trop foncé, trop épais » ou « je n’aime pas la forme ».  **2nd réaction :** « Au secours ! J’ai des zones plus foncées et des zones plus claires ! ».  **3ème réaction :** « C’est trop clair, tout est parti, pensez-vous qu’il faudrait faire le retouche de suite ? »  Toutes ces réactions sont NORMALES !  Avant tout sachez que la cicatrisation de la micropigmentation des sourcils est un processus naturel qui prend habituellement 4 semaines.  Les rougeurs et les légers gonflements qui peuvent apparaître immédiatement après votre traitement et vont s’atténuer après environ 2 heures. |

|  |  |
| --- | --- |
| **SOINS APRES LA MICROPIGMENTATION** | **A QUOI DOIS-JE M’ATTENDRE (SUITE)** |
| Le résultat final est FORTEMENT DEPENDANT DE VOS SOINS apportés après l’intervention. La pigmentation entraînant une petite effraction cutanée, les soins apportés devront débuter le jour même.  **Veuillez scrupuleusement respecter nos conseils ci-dessous. Le non-respect de nos conseils peut influencer définitivement le résultat final et faire perdre jusqu’à 80% des poils tracés.**   1. **Le jour du traitement :**   Dans les 30 minutes suivant le traitement nettoyer doucement les sourcils au savon au PH neutre  Appliquer la crème prescrite en fonction de votre type de peau  Répéter 2 à 5 fois par jour.     1. **Les 6 jours suivants l’intervention** :   Le nettoyage n’est plus nécessaire car il n’y a plus de lymphe.  En fonction de votre type de peau appliquer la crème 2 à 5 fois par jour (outre les peaux grasses qui ne l’appliquent que le 1er jour)  Assurez-vous que la peau reste sèche après la douche, éviter tout source d’humidité et de sudation. | Il est normal que l’apparence soit très foncée à la fin de la pigmentation et tant que les croûtes sont encore présentes (si croûtes il y a…). Ces croûtes sont saturées en pigments ce qui donne l’apparence très foncée. L’objectif étant de les conserver de plus longtemps possible pour une rétention optimale du pigment dans la peau. Surtout ne pas les **enlever ou gratter** : cela influence négativement votre résultat final. Laissez les tombées naturellement.  Lorsque les croûtes tombent, après une à deux semaines, la cicatrisation n’est ou pas encore terminée. La peau qui combine son processus de réparation n’est pas complètement transparente et « cache » les pigments déposés dans la couche sous cutanée de la peau. Cela donne l’impression que c’est trop clair.  Quatre à cinq semaines après le traitement, on peut voir le résultat final. C’est à ce moment-là que vous êtes invitée à effectuer votre retouche. Pendant la retouche, nous allons vérifier le résultat final et recharger les traits existants si nécessaire.  De façon à éviter des résultats imprévisibles, nous ne ferons **PAS DE RETOUCHES AVANT UNE GUERISON COMPLETE.** |
| 1. **Précautions pendant les 4 semaines de cicatrisation :** | **TENUE DU PIGMENT DANS LE TEMPS / RESULTATS** |
| Si nécessaire continuez d’appliquer votre crème de soin conseillée en couche fine matin et soir.  Sont interdits :   * Hammam – sauna- banc de soleil aux UV * La piscine et l’exposition au soleil * Les douches chaudes de longue durée * Les peelings chimiques ou aux acides de fruits, les microdermabrasions ou crèmes aux effets rajeunissants. * Les produits cosmétiques (maquillage) * Les produits désinfectants (alcool dénaturé)   Pas de crème cicatrisante autre que celle conseillée lors de l’intervention.  Il faut aussi impérativement éviter le démaquillant en contact avec les sourcils et les gel et colorations pour sourcils.  **Précautions pendant la durée complète de cicatrisation :**  Pas d’exposition au soleil – pas d’UV – pas de coloration des sourcils. | La tenue des pigments dans le temps varie d’une personne à une autre, d’un type de peau à un autre.  Plusieurs facteurs rentrent en compte :   * Facteurs internes : qualité de la peau * Facteurs externes : produits cosmétiques, soleil, etc…   Tout dépend de la régénération cellulaire de votre épiderme : en moyenne entre 6 & 12 mois  **IMPORTANT :**  Le résultat de qualité n’est pas toujours acquis lors de la 1ère séance, une retouche est prévue dans les 4 semaines qui suivent la 1ère intervention. Le résultat final est donc visible après 4 semaines de cicatrisation. En fonction des types des peaux une retouche supplémentaire peut être nécessaire, cette dernière sera facturée 80€.  Des réactions individuelles exceptionnelles peuvent être imprévisibles.  L’effet de la micropigmentation s’atténue progressivement dans le temps pour un résultat optimal nous vous recommandons un entretien , à votre charge (il est important d’attendre que le pigment ce soit suffisamment estompé avant, afin de conserver la finesse et le naturel du poil) |

**PUIS-JE ME MAQUILLER APRES LA SEANCE :**

OUI ! Vous pouvez vous maquiller, il faut juste prendre quelques précautions. Notamment pendant les 2 premières semaines de la cicatrisation (ou jusqu’à ce que vos croûtes soient tombées) ;

Pas de crayons sur vos sourcils, pas de produits cosmétiques sur les sourcils (ex : fond-de-teint, poudre), pas de démaquillant en contact avec vos sourcils. Pas de gels fixant et pas de coloration des sourcils.

SIGNATURE MANUSCRITE DU CONSENTEMENT

Je reconnais avoir aussi été informée de la possibilité des réactions singulières exceptionnelles et imprévisibles suite à l’acte de micropigmentation.

Je reconnais que le succès du microblading dépend aussi de la qualité de ma peau, des soins après le traitement et de l’exposition à certains facteurs externes (soleil, sudation, humidité)

Je m’engage de mon côté à vous fournir toutes les informations sur mon état de santé, à me rendre à votre rendez-vous, à me soumettre aux soins et recommandations prescrits avant et après l’intervention envisagée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l’ensemble des informations figurant sur ce document.

Je soussigné(e) Mme/Mr : NOM : ………………………………………. Prénom(s) : …………………………………………

Demeurant au : n° : ……………. Voie : …………………………………………………………………………………………………..

Code postal : ………………….. Ville : ……………………………………………………………………………………………………….

Déclare :

* Avoir lu et compris l’ensemble du formulaire ci-dessus,
* Déclare être en bonne santé, sans traitement à contre-indications relatif à la micropigmentation,
* Etre informé(e) du déroulement de la séance ainsi que les suites liées à la tenue des pigments et du processus de cicatrisation,
* Donner l’autorisation à Jessica NAQUIN (L’atelier beauté) de prendre des photos de mes sourcils avant et après le Microblading pour un usage professionnel (dossier, site internet, facebook,etc…)
* J’ai pu constater que les emballages des aiguilles utilisées pour mon intervention ont été ouvertes devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile.

**Sourcils 1ère séance :**

Pigment : ……………………….. Lot n° :………………………………..

Aiguilles : ………………………... Lot n° : ………………………………..

**Séance de retouche :**

Pigment : …………………………... Lot n° : …………………………………

Aiguilles : …………………………….. Lot n° : ………………………………..

Avoir donné mon consentement à Jessica NAQUIN (L’atelier du regard) de pratiquer sur moi l’acte de microblading ou de maquillage permanent

SIGNATURE MANUSCRITE(précédée de la mention lu et approuvé)